



**EC8EF08F**

**COLISEE**

# Certificat PRODIS - GUT

**Le produit mentionné répond bien aux critères établis par le GUT e.V. (Gemeinschaft umweltfreundlicher Teppichboden e.V.)**

## *Description succincte du revêtement de sols textile*

Type de production: moquette suiv. EN 1307 - touffetée  
Type de velours: coupé - motifs  
100% PA6  
Nature de l'envers: envers textile - tissées - fibres synthétique

## *Substances dangereuses*

Les restrictions d'utilisation ainsi que les teneurs limites spécifiées dans le règlement du GUT, si applicables, en particulier pour les SVOC, les véhiculeurs, les teintures azoïques, les teintures allergisantes et cancérigènes, les métaux lourds, les chlorophénols (PCP), les substances biocides, les phtalates et autres produits adoucissants, les agents ignifugeants halogénés, l'oxyde d'antimoine ( $Sb_2O_3$ ) et également les fibres inorganiques sont respectés.

## *Formaldéhyde*

La restriction sur l'utilisation d'adjuvant contenant ou libérant du formaldéhyde est respectée. Les émissions de formaldéhyde sont inférieures à  $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$ .

## *Emissions de COV*

Limite en $\mu\text{g}/\text{m}^3$	3 jours	28 jours
TCOV ( $C_6-C_{16}$ ):	250	100
COV sans NIK:	100	50
SVOC ( $C_{16}-C_{23}$ ):	30	30
facteur R:	1,0	1
HCHO:	10	4
cancérigènes:	non détectable	
benzène:	non détectable	

Les valeurs limites pour les émissions de COV indiquées précédemment ont été déterminées conformément au test de la chambre d'émission (Norme ISO16000-6 ou EN 10580) et sont conformes. Les mesures ont été réalisées après 3 jours ou, si nécessaire, à 28 jours après avoir placé l'échantillon dans la chambre.

L'évaluation des émissions ainsi que le calcul du facteur R sont basés sur la liste actuelle des CLI établie par l'AgBB.

## *Odeur*

Le produit a réussi le test d'odeur avec une note minimale de 3. Une légère odeur de faible intensité est autorisée pour les produits récents.

## *Teneurs en matières recyclées*

Les exigences relatives aux teneurs en contaminants et aux limites d'émission s'appliquent sans restriction aucune au produit pour lesquels des matériaux recyclés sont présents. L'utilisation de matière recyclées (par exemple les fibres du velours) doit être mentionnée par le producteur lors de l'enregistrement du produit.

Pour la liste complète de toutes les valeurs limites et critères d'essai voir

[www.gut-ev.de](http://www.gut-ev.de)

Aachen, 10.11.2011



Cette licence a été délivrée par voie électronique et ne nécessite aucune autre signature.

Gemeinschaft umweltfreundlicher Teppichboden e.V.,  
D-52068 Aachen, Schönebergstrasse 2

**PRODIS**

**THE COMPREHENSIVE  
EUROPEAN PRODUCT  
INFORMATION SYSTEM FOR  
TEXTILE FLOORCOVERINGS**